

Monsieur le commissaire enquêteur

au préalable je vous demande de bien vouloir considérer que bien que n'étant pas résident dans le secteur de Doussay je revendique mon droit d'exercer une opposition formelle a ce projet contrairement a certaines conclusions d'autres enquetes publique selon les quelles il ne sauraient etre retenu des oppositions de contributeurs extérieurs aux secteurs considérés sous prétexte que les déposants ne sont pas impactés par le projet dont il est question.Ce qui est bien la preuve de l'existence d'impacts nuisibles aux riverains de parcs.Par ailleurs en tant que contribuable sur le département et en tant que consommateur soumis a la Taxe de CSPE subventionnant les ENR dont l'Eolien dans un contexte de développement National des ENR mon droit a dépositions contradictoire s'en trouve parfaitement justifié.

vous noterez également que notre département qui ne représente que 8% de la région Nouvelle Aquitaine cumule 22% de l'éolien terrestre de la dite région bien au delà des objectif a 2030.

Quant au fond : vous avez monsieur le commissaire dans les contributions qui vous sont adressées tous les éléments pour conclure au refus de ce parc dont principalement.

- etude accoustique hors norme légale
- avis de la MRAE et de Vienne Nature
- absence de demande de dérogation pour destruction d'espèce protégées (*)
- en l'espèces parmi d'autres la présence de l'Outarde canepière attestée par la LPO depuis 10 ans protégées par une ZNIEFF qui n'a pas été retenue dans l'étude complémentaire

Avec l'expression de ma respectueuse considération

Bertrand DE LA SEIGLIERE La Roche Posay 86270